



**REGIE MUNICIPALE DE L'EAU
DE SALLANCHES**

**EXERCICE
2016**

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

(R P Q S 2016)

Note de présentation

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est destiné à L'INFORMATION du PUBLIC et des ELUS.

Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Il précise :

"Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont soumis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales".

"Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté, au plus tard, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné".

Son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est d'ailleurs très clair en ce qui concerne les délais de présentation de ces rapports.

La circulaire du 28 novembre 1995 rappelle ainsi :

"Les consommateurs souhaitent disposer d'une information suffisante pour la gestion du service d'eau potable de leur commune".

"Ces exigences sont d'autant plus légitimes que les usagers de ce service n'ont pas d'autres possibilités que d'utiliser ce service public pour l'alimentation en eau potables".

Les données présentées dans ce rapport sont désormais complétées par des indicateurs de performance, tels que définis dans l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

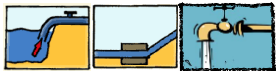
Monsieur le Président de la Régie de l'Eau de Sallanches présente ce rapport à son Conseil d'Exploitation puis l'adresse à Monsieur le Maire.

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4. Nombre d'abonnés.....	4
1.5. Eaux brutes	4
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.6. Eaux traitées	4
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012.....	4
1.6.2. Production	5
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.6.4. Autres volumes.....	6
1.6.5. Volume consommé autorisé	6
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2. Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1. Modalités de tarification	7
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	8
2.3. Recettes.....	8
3. Indicateurs de performance	9
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	10
3.3. Indicateurs de performance du réseau	11
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	11
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	12
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	12
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	12
3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	13
3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	13
3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	14
3.8. Taux de réclamations (P155.1)	14
4. Financement des investissements	15
4.1. Branchements en plomb	15
4.2. Montants financiers (ht)	15
4.3. État de la dette du service.....	15
4.4. Amortissements	15
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	16
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	16
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	17
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	17
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	17
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	18

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau du **territoire communal**.

- Nom de la collectivité : **Régie Municipale de l'Eau de SALLANCHES**
- Caractéristiques : **EPCI**
- Compétences liées au service :

Production

Protection du point de prélèvement

Traitement

Transfert

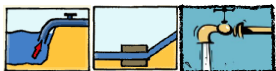
Stockage

Distribution

Astreinte 24h/24, 365 jours/ an

- Territoire desservi/ **SALLANCHES**
- Existence d'un conseil d'exploitation: **Oui**
- Existence d'un schéma de distribution : **Oui**
- Existence d'un règlement de service : **Oui**

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **régie dotée de l'autonomie financière**.

1.3. *Estimation de la population desservie (D101.1)*



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **17 163** habitants au 31/12/2016

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3 971** abonnés au 31/12/2016.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
SALLANCHES					
Total	3 937	3 969	2	3971	0,86

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

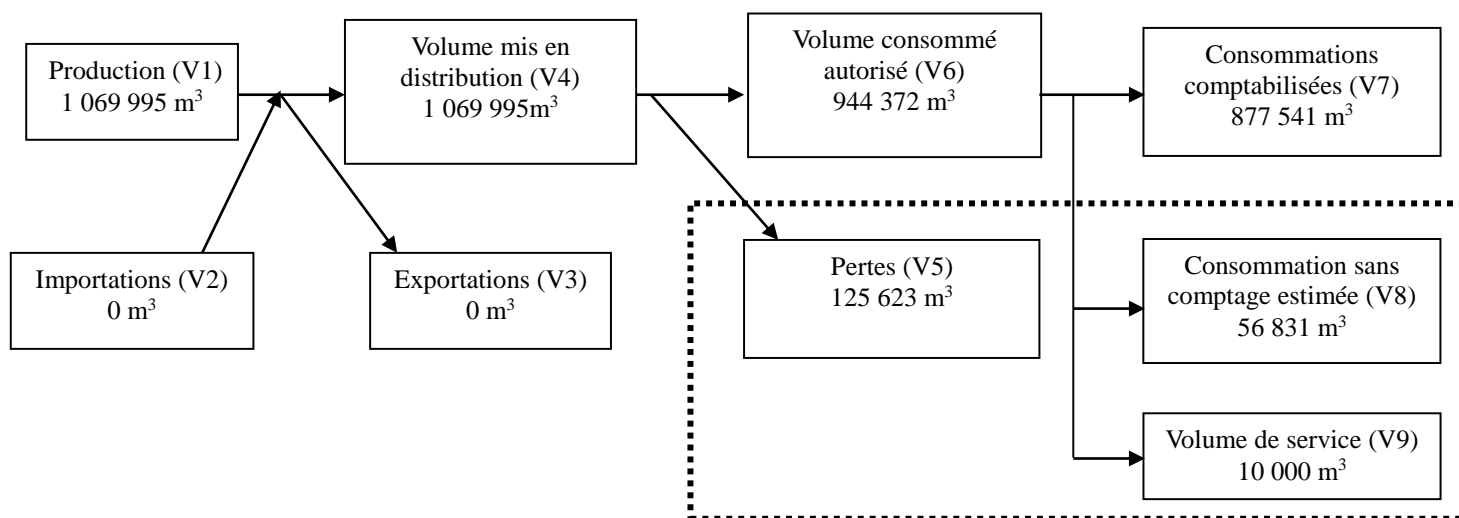


Le service public d'eau potable a prélevé **1 069 995 m³** pour l'exercice 2016.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



1.6.2. Production



Le service : 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Nant-Cruy	Ultra-violet
Doran	Ultra-filtration

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Captage de Fourchus et Roche Pourrie	6 437	3 683	-42,78%	100
Captage Les Treppaz	223 455	248 474	11,19 %	100
Captage Les Rafforts	28 156	26 340	-6,45%	100
Captage de Chantemerle	50 398	49 726	-1,33 %	100
Captage de Nant-Cruy	182 984	204 964	12,01 %	100
Captage Le Fayet	38 350	26 107	-31,92 %	100
Captage de Doran	415 803	423 061	1,74 %	100
Captage de Cayenne	85 980	87 640	1,93 %	100
Total du volume produit (V1)	1 031 563	1 069 995	3,72 %	100

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	820 029	827 178	0,87 %
Abonnés non domestiques	45 761	43 247	-5,49 %
Total vendu aux abonnés (V7)	879 962	870 425	-1,08 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.4. *Autres volumes*



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	16 500	56 831	344,43 %
Volume de service (V9)	10 000	10 000	0 %

1.6.5. *Volume consommé autorisé*



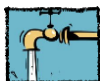
	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	892 290	944 372	5,83 %

1.7. *Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)*



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **120,70** kilomètres au 31/12/2016.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle (frais fixes + location compteur)	31,00	32,00	3,22 %
Part proportionnelle	98,40	102,00	3,65 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	129,40	134,00	3,55 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20	7,20	0,00 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0,00 %
TVA 5.5 %	9,43	9,68	-
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51,43	51,68	0,48 %
Prix TTC au m³	1,507	1,547	2,65%

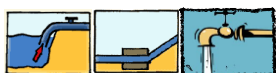
ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

870 425 m³ d'eau ont été facturés au titre de l'année 2016.

2.3. Recettes



Recettes HT de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	788 950	801 819	1,63 %
<i>dont abonnements</i>	86 293	88 000	1,98 %
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Autres recettes (amortissement subventions, remboursement affranchissement, location compteurs, redevance pollution, divers) hors excédent reporté	742 673	500 665	-32,59 %
Total des recettes	1 531 623	1 302 484	-14,96 %

Recettes globales : Total des recettes H.T. de vente d'eau au 31/12/2016: 1 302 484 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	79	0	81	3
Paramètres physico-chimiques	79	0	81	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	100	96,29
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution (arrêté du 2 décembre 2013).

Cet indice de connaissance est noté sur 120 points, avec le barème suivant et ce, conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013.

		Exercice 2015	Exercice 2016
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
+ 5	Mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) pour au moins 50 % du linéaire du réseau	10	10
+ 5	Point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total	5	5
+ 10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations pour au moins 50 % du linéaire du réseau	10	10
+ 4	Point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total	4	4
+ 10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements existants sur les ouvrages	10	10
+ 10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
+ 10	Caractéristiques du compteur d'eau et la date de pose	10	10
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	10	10
+ 10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			
0	Existence d'un plan de modélisation des réseaux permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	Non

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2016 est **114 points sur 120**.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau en %	86,50	88,26
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	83,93	82,01

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de **4,37 m³/j/km**

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de **2,85 m³/j/km**

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercices	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	1,80	1,54	0,788	0,792	0,788

Au cours des 5 dernières années, **5,71 kms** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.95 %**

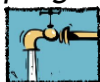
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **100%**.

Indicateurs supplémentaires *Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P 151.1)*



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2016, 7 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (13 en 2015), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **1,77 pour 1 000 abonnés**

3.5. *Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)*

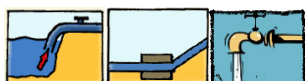


Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 jour** ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai est de **100%**.

3.6. *Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)*

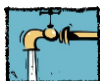


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en € (au 31/12 de l'année N)	54 374	27 198
Epargne brute annuelle en € (CA 2016)	960 493	888 849
Durée d'extinction de la dette en années	0,05	0,03

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

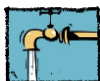


Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	2015	2016
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2016 (perte sur créances irrécouvrables, et annulation exc. ant)	0	3 245
Chiffre d'affaires H.T. facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	1 580 890	1 352 751
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2016	0	0,24

3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues : **Oui**

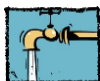
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : **0**

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2016, le taux de réclamations est de 0, pour 1000 abonnés (0,25 en 2015).

4. Financement des investissements

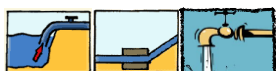
4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements (plus de branchements plomb)	3 099	3119

4.2. Montants financiers (HT)



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financier H.T. des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	297 087	346 027
Montants des subventions en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

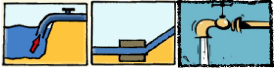
	Au 31/12/2015	Au 31/12 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	54 374	27 199
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	27 151
	en intérêts	0

4.4. Amortissements



Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 275 925 €.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable rues Berthollet, Veuve Grosset, Pierre Solliard de Méribel, Justin et JM Péchet + Divers	300 000 € H.T.	300 000 € H.T.

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable rues Berthollet, Veuve Grosset, Pierre Solliard de Méribel, Justin et JM Péchet + Divers	2016	300 000 € H.T.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

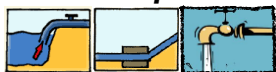
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu 0 demande d'abandon de créances.

0 € ont été abandonné et/ou versé à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2016.

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Aucune opération	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 163	17 163
D102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120 m ³	1,507	1,547
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	96,29
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	114	114
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,50	88,26
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3 76	4,14
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,16	2,85
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,815	0,95
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100	100
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,29	1,77
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,05	0,03
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0	0,24
P155.1	Taux de réclamations	0,25	0